

HIVER
2016
2017

LUMIÈRE ET FORCE N°322

LE MAG DE

L'ÉNERGIE

Libre et Indépendant

DOSSIER

QUELLE ÉNERGIE POUR DEMAIN ?

FO
ÉNERGIE
ET MINES

Toute l'actu des IEG sur www.fnem-fo.org



ALZNT1508-9282

Malakoff Médéric lance la nouvelle démarche responsable Entreprise territoire de santé qui intègre des services innovants aux garanties d'assurance.

Orientation dans l'offre de soin, prévention, dépistage, coaching... améliorent le bien-être des salariés et contribuent à la performance des entreprises.

Pour en savoir plus :

entreprise-territoire-de-sante.malakoffmederic.com

Votre contact : **contact-branches@malakoffmederic.com**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE



malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR



ÉDITO

Véritable signe de vitalité démocratique, les IEG ont enregistré une participation aux élections professionnelles du 24 novembre dernier de près de 80%. Dans un contexte de fort renouvellement générationnel au sein des 163 entreprises du secteur, notre organisation confirme et stabilise sa représentativité à près de 14% à la Branche.

À ce titre, je tiens à remercier les militants qui par leur implication au quotidien sur le terrain contribuent à porter nos valeurs au sein de l'entreprise. Merci également à tous les salariés qui, par leur vote, ont décidé d'agir et de ne plus subir.

Car plus que jamais, nous refusons que le monde du «tout financier» soit le prétexte à toute forme de désindustrialisation et de remise en cause d'un véritable Service Public.

L'offensive contre le secteur énergétique s'intensifie. Et l'année 2016 s'achève malheureusement sur un triste bilan : le passage en force de la loi Travail cet été, le projet Hinkley Point signé le 29 septembre dernier, l'ouverture du capital de RTE, la menace de privatisation de la production hydroélectrique, les fermetures programmées des tranches Fuel et charbon, le projet d'instaurer un prix plancher du CO² sur le charbon.

Mais ce contexte inquiétant n'altère en rien notre détermination. Nos actions en sont la preuve et la défense de notre Statut reste notre priorité. Nous n'avons cessé d'interpeller les pouvoirs publics sur la pratique déloyale des nouveaux opérateurs qui consiste à ne pas appliquer le Statut des IEG en violation de la loi. C'est dans cette optique que nous avons interpellé directement les salariés de Direct Energie le 19 septembre dernier pour les informer de leurs droits.

Alors restons mobilisés et déterminés et pour l'heure, je tiens à vous présenter au nom de FO Énergie et Mines mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour cette nouvelle année.

Vincent HERNANDEZ
Secrétaire Général FO Énergie et Mines



Directeur de la publication :
Vincent HERNANDEZ

Équipe de rédaction :
Sandrine LHENRY,
Sandra REYMOND,
Étienne VIANSSON PONTÉ,
Marine GIMENEZ,
Sylvie LEPERE

Photos :
Médiathèque FO Énergie et Mines,
Shutterstock

Conception graphique :
Studio Ephedream
www.ephedream.com

Impression :
Compedit Beauregard
ZI Beauregard - BP39,
61600 La Ferté Macé,
02 33 37 08 33

60 rue Vergniaud
75013 Paris
01 44 16 86 20
contact@fnem-fo.org



www.fnem-fo.org

05

BRANCHE

Droits familiaux :
pour aider, il faut être aidé

06

DOSSIER

Quelle énergie pour demain ?

09

ENTREPRISES EN BRÈVES

GRDF : Projet GRHYD

RTE : Cession du capital de RTE

ENGIE : « Chaque jour suffit sa
peine », un leitmotiv à ENGIE

E.ON : Le gouvernement français
renonce à la taxe carbone

ENEDIS : Professionnalisation en
Situation de Travail (PST)

EDF : Hinkley Point - la suite

13

FO CADRES

Quel statut pour les lanceurs
d'alerte ?

15

FICHES PRATIQUES

Soutien scolaire

Aide séjours neige

Prise en charge accidents
de trajet

19

HISTO/SOCIO

Interview René GAUDY

21

FORUM

Courrier des lecteurs

Temps de travail en France

25

PASSION SERVICE PUBLIC

Accord campagnes doubles

Quelles démarches lors de mon
déménagement ?

Séminaire de l'UFR Super Besse
du 18 au 20 octobre 2016

29

BRÈVES

BRANCHE

Droits familiaux POUR AIDER, IL FAUT ÊTRE AIDÉ



Congés spéciaux, primes pour évènement familial (mariage, naissance...), absence mère de famille, CESU, AFE... sont autant de sujets discutés en ce moment à la Branche entre employeurs et organisations syndicales.

En lien étroit avec les activités sociales (ex. : CESU, IME) ou la prévoyance de branche (aide aux aidants), ce thème de négociation pourrait augurer d'une mini révolution culturelle aux IEG.

La société, certes change, mais ne nous y trompons pas, le poids de l'éducation des enfants repose essentiellement sur les femmes. Aussi, supprimer le congé mère de famille ne saurait suffire à régler le problème de la discrimination. Tout autant, proposer de nouveaux droits comme « l'aide aux aidants » n'est pas si « avant-gardiste » qu'on pourrait le croire. En effet, la loi « vieillissement », entrée en

vigueur au 1er janvier 2016, relative à l'adaptation de la société au vieillissement vise déjà l'aidant.

C'est pourquoi FO est désireuse de progrès social en lien étroit avec les besoins des salariés.

Quelques-unes de nos propositions :

POUR LES CONGÉS DE SOUTIEN FAMILIAL :

- des Horaires aménagés (horaires variables),
- de la souplesse sur la durée du travail,

- la création de congés spéciaux rémunérés,
- la possibilité de télétravail ou de travail à distance, etc.

POUR LE SOUTIEN AU SALARIÉ PARENT :

- élargir le CESU petite enfance à l'aide à domicile (tâches ménagères, devoirs...),
- aide à la cotisation retraite des temps choisis pour une cotisation à taux plein,
- le soutien à la garde d'enfant en cas de départ en formation du salarié,
- la création d'un congé « parent » étendu aux pères sans revenir sur les droits des mères, etc.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter le pôle expertise de la fédération : polexpertise@fnem-fo.org

DOSSIER

Quelle énergie pour demain ?

C'est un nouveau paradigme où nous avons l'occasion de réhabiliter la politique énergétique avec pour seul objectif : le droit à l'énergie pour tous avec des règles sociales partagées.

L'innovation est en marche et impacte notre secteur

De manière irréversible, l'innovation en matière de nouveaux moyens de productions qu'ils soient centralisés ou décentralisés sont en cours en parallèle des évolutions sur les réseaux.

ENGIE investit fortement sur le stockage. Les batteries locales et les recherches engagées sur l'hydrogène devraient être au point dans 5 à 10 ans. L'entreprise a le souhait de doubler sa capacité de production dans l'éolien et de quadrupler dans le solaire. Pour autant, dans un monde concurrentiel aberrant, elle se comporte en prédateur et attend le déblocage de l'enjeu des concessions hydrauliques. Au niveau social,

Longtemps tenus à l'écart, les clients vont à l'avenir devenir des consomm'acteurs dans les domaines de la production et de la consommation d'énergie.

elle sort constamment au gré des réorganisations, des salariés du statut des IEG.

EDF est également consciente que de plus en plus de clients produiront eux-mêmes leur énergie. Elle mise sur le service dans le domaine de l'habitat connecté. Celui-ci consiste à anticiper et maîtriser les dépenses clients. Elle se réorganise également sous le poids des décisions étatiques en supprimant des emplois.

ENEDIS expérimente la connexion de batteries sur le réseau en vue de redistribuer le soir en pointe et d'augmenter la flexibilité du réseau. L'autoconsommation générera plus de flexibilité sur les réseaux. Mais une fois encore, la CRE tacle les

entreprises de réseaux (ENEDIS et RTE) dans son projet de TURPE 5 où l'investissement doit se faire tout en baissant les revenus des entreprises et en ne prenant pas vraiment en compte la transition énergétique.

Dalkia, sur la biomasse, se développe avec une progression de 10% à 25% de capacité depuis 5 ans. 2016 est la première année où cette énergie apparaît dans les statistiques RTE.

Tous travaillent étroitement avec des start-ups. Tous s'accordent à ne pas dépendre des GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon). Des accords avec des acteurs du digital s'établissent en ce sens dans les domaines des services et de la gestion numérique de l'énergie. Pour autant, de grosses difficultés rendent



l'avenir incertain : sécurité d'approvisionnement, sûreté des réseaux, financement des ENR, mécanisme du marché carbone, effacement, interconnexions, etc. Déjà tous les acteurs prônent la coopération régionale dans un cadre réglementaire européen revisité avec le lancement d'un nouveau « market design » (nouveau marché). Est-ce là un constat d'échec inavoué de la concurrence ?

Repères

- 15 % de la consommation totale d'énergie en Europe est d'origine digitale.
- 29 % de la production d'énergie européenne vient des ENR.
- + 25 % de demande d'énergie en 2040.

■ La France a une capacité de 14 gigas d'interconnexion et vise les 25 gigas.

■ En 2020, le numérique permettra l'entrée de près de 1 million d'acteurs sur le marché au lieu de 1000 en 2000. Ceci implique un modèle à la fois vertical et transversal.

L'innovation OUI, mais AVEC le social

Certes, une régulation nationale et européenne équilibrée doit être trouvée. Il y a urgence que le politique s'active, car les innovations n'attendent pas et des déséquilibres sociaux y seront associés. Déjà à l'étranger, des exemples prouvent que le marché, tel qu'il est constitué, basé sur la concurrence,

ne donne pas la priorité entre les usagers. Il ne s'agirait pas de revenir à un modèle de nationalisation-sauvetage où le contribuable paye les défaillances du capitalisme.

Il s'agit de ne pas perdre de vue les considérations sociales. L'accès à l'énergie pour tous, la fin des destructions d'emplois du secteur sont également des enjeux majeurs.

Pour FO, une voie logique et raisonnable doit être de nouveau empruntée : celle de la nationalisation de l'énergie.

Pour FO, il ne s'agit pas de mettre les énergies ou les salariés du secteur en opposition. Nous avons toujours prôné, en ce sens, le mix énergétique et le statut des IEG applicable à tous les salariés du secteur, en vue notamment d'éviter tout dumping social.

NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

60*

C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS
L'ACCOMPAGNEMENT
DES NÉGOCIATEURS

Qui a dit que vous étiez seul à vous engager pour la protection sociale des salariés ?

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

Contactez votre interlocuteur : **Jean-Paul Lefebvre**
jeanpaul.lefebvre@humanis.com

[humanis.com](https://www.humanis.com)

GRDF

PROJET GRHYD (Gestion des Réseaux à l'HYdrogène pour Décarboner les énergies)

L'objectif est de démontrer la faisabilité technique et l'intérêt économique d'une filière de stockage d'H₂ (dihydrogène) vert, mélangé au Gaz Naturel.

L'électricité excédentaire, aujourd'hui perdue, permettra une électrolyse (fabrication d'hydrogène) à moindre coût, pouvant servir principalement :

- De carburant pour une flotte de bus à Dunkerque.
- L'injection entre 6 et 20 % d'hydrogène dans le réseau de distribution de gaz naturel, diminuera d'autant le volume de gaz naturel consommé (énergie fossile épuisable, devant être importée), pour une exploitation équivalente.

La construction du poste d'injection devrait débuter en 2017. Piloté dans sa totalité par ENGIE, GRDF sera en charge du lot distribution réseau gaz :

- Étudier la faisabilité technique.
- Évaluer la performance des systèmes de production et stockage.
- Mesurer l'acceptabilité sociétale, les résultats économiques et environnementaux.

Pour FO, ce projet s'inscrit parfaitement dans la transition énergétique et redonne au gaz naturel une image d'énergie d'avenir.



RTE

Cession du capital de RTE

Le 28 juillet dernier, EDF, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et CNP Assurances annoncent dans un communiqué commun une négociation sur la cession partielle du capital de RTE. Cette cession se déploierait au travers d'une prise de participation de la CDC et CNP Assurances à hauteur de 49.9 % du capital de RTE sur la base d'une valorisation indicative de 8.45 Md€ pour 100 % des fonds propres. Même si le capital de RTE restait détenu par des investisseurs publics,

il n'en reste pas moins que la survalorisation du capital à 8.45 Md€ (soit 3 Md€ au-dessus de la valeur comptable de RTE) constitue une menace pour l'avenir. Cette survalorisation pourrait pousser les nouveaux actionnaires à exiger une politique de dividendes vorace, au-delà du seuil de 60 % du résultat net fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie, avec pour conséquence prévisible une baisse des investissements, des tensions sur les effectifs et les salaires...

ENGIE

« Chaque jour suffit sa peine », un leitmotiv à ENGIE

À l'été le dossier EPI et sa réorganisation/vente, à l'automne le « dégraissage » du New Corp, le rattachement d'ELENGY à GRT etc. Des dossiers menés « tambours battant » dans des délais de plus en plus restreints, aidés en cela par la loi Macron. À y regarder de plus près tous ces dossiers de réformes ou réorganisations, se finalisent par des ventes, des externalisations d'activités, des diminutions d'effectifs, une perte du savoir-faire dans les cœurs de métiers de l'énergie. Pour FO Énergie et Mines il est inacceptable de voir se réduire les champs d'activités des salariés au statut des IEG. Les représentants FO dénoncent le silence de l'État qui reste actionnaire à plus de 30 % dans les décisions du groupe et condamne les velléités (non avouées) du groupe à l'encontre des salariés sous statut IEG.

E.ON

Le gouvernement français renonce à la taxe carbone

Le 21 octobre dernier, l'amendement visant à taxer davantage la production d'électricité à partir du charbon, qui avait été adopté par la commission du Développement durable de l'Assemblée, n'a pas été soutenu à l'Assemblée nationale et n'est donc pas intégré au projet de loi, au grand dam des ONG qui y voyaient un mauvais signal environnemental à l'approche de la COP22, terminée en novembre.

Lors de la conférence environnementale qui s'est déroulée à Paris les 25 et 26 avril, le chef de l'État avait annoncé la mise en place dès 2017 d'un prix plancher du CO₂, au moyen d'une taxe carbone payable par les producteurs d'électricité.

Pour le Président de la République, cette taxe carbone s'inscrivait dans les efforts pour lutter contre le réchauffement climatique : « L'objectif est de réduire, voire supprimer le recours au charbon dans les centrales thermiques ».

Reculer pour mieux sauter ? Le secrétaire d'État au budget

Christian ESKERT souligne pourtant que la programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit au plus tard en 2023 de mettre fin à ces centrales.

La conséquence réelle de cette décision se traduirait par des centaines de suppressions d'emplois directs et indirects. FO Énergie et Mines demande au gouvernement des mesures ne remettant pas en cause l'activité industrielle locale sur les sites de production.

Pour l'heure, la fin des centrales à charbon est renvoyée à plus tard.

Source : AFP

Lors du CCE ENEDIS du 22 septembre dernier, un retour d'expérience sur la PST a été présenté. FO Énergie et Mines a toujours défendu l'évolution de la formation au sein de l'entreprise. La professionnalisation, regroupant les bases-écoles régionales, les formations externes et la professionnalisation en situation de travail, est une bonne chose.

Cependant, la réalité sur le terrain est souvent plus compliquée, car certains agents en activité doivent pallier au départ en CET des futurs retraités tout en formant les arrivants.

Le temps employé à la formation est souvent oublié dans leur charge de travail tout comme la reconnaissance liée à cette mission. Même si le maintien des compétences internes est

primordial, le travail en binôme engendre un risque pour l'intervenant. En plus de gérer son intervention en toute sécurité, il existe un danger à superposer les tâches d'intervention et de formation.

FO Énergie et Mines restera vigilant quant à la suite de ce dossier et plus particulièrement sur le volet de la reconnaissance des tuteurs.

“ Le savoir-faire de nos agents et la transmission de ce savoir sont les gages de la pérennité de notre entreprise. ”

EDF

Hinkley Point – la suite

Depuis le début des négociations, FO Énergie et Mines demande le report du projet Hinkley Point. En effet, ce n'est pas un lancement précipité du chantier de deux réacteurs nucléaires de 3^e génération, sans attendre le retour d'expérience des premiers EPR en construction, qui sera de nature à répondre aux principaux enjeux de la filière nucléaire française. Au contraire, le montage financier envisagé mobilise les fonds propres d'EDF, faisant ainsi porter au bilan de l'entreprise des risques industriels et financiers.

De plus, le Brexit constitue un nouveau et important facteur d'incertitude pour Hinkley Point. La prise en compte de la nouvelle réalité politique britannique et la nécessité de respecter les prérogatives du CCE semblaient impératives.

Mais malgré tous nos efforts, la signature a eu lieu le 15 septembre dernier, balayant sur son passage les avertissements des syndicats.



FO CADRES

Quel statut pour les lanceurs d'alerte ?



Point de vue syndical sur un acteur émergent

Le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, a été adopté le 8 novembre dernier à l'Assemblée Nationale et prévoit donc l'institution d'une protection générale des lanceurs d'alerte.

Le 30 juin 2016, un arrêt de la Cour de cassation a retenu que « le licenciement d'un salarié prononcé pour avoir relaté ou témoigné, de bonne foi, de faits dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions et qui, s'ils étaient établis, seraient de nature à caractériser des infractions pénales, est atteint de nullité. » La chambre sociale permettait ainsi la protection

des lanceurs d'alerte, et l'analyse qu'elle en livre dans son rapport annuel incitait à une avancée du statut. Il s'agit d'ordonner et d'équilibrer trois nouvelles notions, semblant s'opposer : l'open data, le secret d'affaires et le lanceur d'alerte. Dans un monde de plus en plus connecté, où la donnée doit être accessible, les entreprises demandent davantage de protection juridique à travers la notion de secret d'affaires afin de préserver leurs orientations de développement stratégiques. Cette tension entre la transparence et l'opacité semble appeler l'émergence de ce concept de lanceur d'alerte. Le renforcement des syndicats et la défense de leur indépendance sont la voie à suivre pour

dénoncer les dysfonctionnements observés dans les structures de travail. En revanche, le lanceur d'alerte ne peut être institutionnalisé, bénéficier d'une rémunération et disposer d'une agence dédiée. C'est dans cette recherche d'équilibre qu'elle a voté lors de l'Assemblée Générale d'Eurocadres, syndicat européen, l'adoption de la résolution relative à une protection européenne du lanceur d'alerte.

“ FO Cadres soutient la protection du lanceur d'alerte en tant que dernier recours après les voies classiques que sont les IRP, les organisations syndicales, l'inspection du travail et la justice. ”

Source : FO Cadres <http://www.fo-cadres.fr>



L'expertise mutualiste
au service de votre protection sociale complémentaire



SANTÉ - PRÉVOYANCE - AUTONOMIE

Réussir ensemble
la protection sociale complémentaire
pour tous

Pour nous contacter :

partenaires-sociaux@mutex.fr - www.mutex.fr

MUTEX - l'alliance mutualiste





Depuis 2009, la CCAS a choisi DOMICOURS pour vous permettre d'accéder au soutien scolaire.

Il s'agit d'une aide personnalisée pour les enfants ayant besoin d'une mise à niveau, plafonnée à 20 heures par année scolaire et par enfant. À domicile, en cours collectifs à faible effectif ou en centres pédagogiques, l'offre de soutien scolaire proposée et subventionnée par votre CMCAS concerne les enfants d'agents des IEG de 6 à 20 ans - du CP à la terminale - scolarisés sur le territoire métropolitain ainsi que sur les DOM.

COÛTS ET TARIFS

Les tarifs des cours n'ont pas augmenté depuis 2009, les frais de dossier s'élevant à 60€ par an et par élève, sont offerts. Les tarifs des offres de cours, calculés en fonction de votre coefficient social :

■ Le tarif horaire de référence pour les cours individuels à domicile est de 30 €, 31 € ou 33 € en fonction du niveau scolaire de l'enfant.

■ Le tarif horaire de référence pour les cours collectifs en centres pédagogiques est de 19.20 € tous niveaux scolaires confondus.

■ Le tarif horaire de référence pour les cours en séjours pédagogiques est de 16.75 € tous niveaux scolaires confondus.

Afin de connaître votre taux de participation, contactez votre CMCAS.

Vous pouvez également télécharger la fiche contact DOMICOURS sur le site de la CCAS :

http://www.ccas.fr/index2.php/articles/read/?are_ref=7453

Quel que soit votre mode de règlement, vous obtiendrez une attestation fiscale permettant de bénéficier de 50 % de crédit d'impôt sur la totalité des sommes versées à DOMICOURS.

Contact DOMICOURS : 0 810 111 222 prix d'appel local.





Les vacances d'hiver arrivent à grands pas et pour profiter pleinement de votre séjour une aide aux séjours neige a été mise en place, via l'ASS.

CETTE AIDE CONCERNE :

- Les frais de séjour (location de matériel de ski et remontées mécaniques) au sein du réseau de centres de vacances proposés dans le catalogue CCAS.
- Le transport (frais de carburant, péage ou transport en commun, covoiturage).

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les ouvrants-droit et les ayants droit bénéficiaires de l'action sanitaire et sociale du régime des IEG.

MONTANT DE LA PRESTATION

Forfait annuel plafonné à 450 euros pour les frais de séjour et 450 euros pour le transport.

JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR LES FRAIS DU SÉJOUR

Vous devez présenter les factures originales des dépenses ainsi que les titres de transport, reçus de péage, copie de la carte grise du véhicule, feuille de route kilométrique (ex Mappy).

CONDITIONS DE RESSOURCES

Familles dont le coefficient social, calculé sur le dernier avis d'imposition, est inférieur ou égal à 7 500. Pour une affectation en 2015-2016, il conviendra de présenter l'avis d'imposition 2015 (revenus 2014).

Attention : les chèques vacances du conjoint et les bons de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) viennent en déduction de l'aide éventuellement apportée.

Que l'on soit riche ou pauvre, bien portant ou malade, la solidarité est le garant de la cohésion sociale, d'un juste retour des richesses vers celles et ceux qui sont en difficulté.

FO Énergie et Mines considère que le 1 % activités sociales se doit d'aider les agents actifs ou retraités tout au long de leur vie. Affecter 40 M€ (8 % de la dotation du 1 % 2014) au financement de ces actions est une priorité.

La mise en place depuis plusieurs années du Fonds National d'Actions Sanitaires et Sociales (FNASS) permet en partie de répondre à ces besoins en garantissant une égalité de droit quelle que soit sa CMCAS d'appartenance.

Comme l'accident du travail, l'accident de trajet est un événement survenu dans la « sphère d'autorité » de l'employeur. Les modalités de déclaration de cet accident et le dispositif de prise en charge sont spécifiques.

DÉFINITION DE L'ACCIDENT DE TRAJET

Est considéré comme un accident de trajet tout accident survenu à un travailleur pendant son trajet d'aller et de retour entre son lieu de travail et sa résidence principale. Un accident survenu entre son lieu de travail et le lieu

habituel où il prend ses repas est également considéré comme un accident de trajet.

La résidence secondaire, lorsqu'elle présente un caractère de stabilité, peut être retenue comme lieu de résidence. Tout autre lieu où le travailleur se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial peut également être considéré

comme étant sur le trajet. Il faut que cet événement se produise sur un temps normal de parcours. Il revient à la victime d'apporter les éléments de preuve lorsque le parcours a été détourné pour un motif légitime, et non personnel.

C'est un événement considéré comme accident de droit commun par le droit du travail (article L411-2 du code de la sécurité sociale), il est défini par la loi et complété par la jurisprudence. La Cour de cassation laisse le soin aux juges du fond d'apprécier souverainement l'existence d'un accident de trajet.



ACCIDENT DE TRAJET (2/2)

qu'il n'a pas été fait pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante (achat de denrées alimentaires, retrait d'espèce, achat de carburant...) ou indépendante de l'emploi.

LA PRISE EN CHARGE DE L'ACCIDENT DE TRAJET

Le document remis par votre employeur vous garantit la prise en charge à 100 % et vous dispense de toute avance de frais. Il est à présenter à chaque interlocuteur du milieu médical que vous consulterez pendant toute la durée de votre traitement. Tous vos frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, de transport sanitaire et de rééducation bénéficient d'une prise en charge à 100 % sur la base des tarifs de la Sécurité sociale.

MODALITÉS DE DÉCLARATION D'UN ACCIDENT DE TRAJET

Si vous êtes victime d'un accident de ce type, votre employeur doit vous remettre un formulaire de déclaration Cerfa n° 14463*02. Il faut adresser cette déclaration dans les 24 heures à votre CPAM (sauf cas de force majeure). L'employeur fait sa déclaration à la CPAM dans les 48 heures pour permettre la prise en charge des frais.

Aucun document ne doit être adressé à la Camieg, en effet le service des prestations en espèces ne relevant pas de notre organisme pour ces risques. Contactez votre employeur sur ces sujets et informez-vous également sur le site de la CNIEG. Au vu de la déclaration et des circonstances de l'accident, la CPAM reconnaît le caractère professionnel de l'accident.

En cas de parcours habituel interrompu ou détourné, il vous incombe l'obligation d'apporter les preuves

Pour plus de précisions, vous pouvez vous rapprocher de vos représentants FO Énergie et Mines.

Et notre pôle expertise est à votre disposition à l'adresse suivante :

poleexpertise@fem-fo.org

Renationaliser les IEG : un projet impossible ?



René Gaudy

Au terme de cette année anniversaire des 70 ans de la nationalisation des industries électrique et gazière, Le Mag de l'Énergie a l'honneur d'accueillir à sa tribune René GAUDY, auteur dès 1978 d'un ouvrage sur le combat qui a eu lieu en 1946 autour de la fondation d'EDF-GDF, Et la Lumière fut nationalisée*.

Il a publié cette année un ouvrage dans la continuité du premier¹, mais qui traite pour la première fois du « retour à la nation » de l'ensemble du secteur de l'énergie : électricité/gaz/charbon et la naissance du CEA. René Gaudy participe également à la rédaction du Maïtron, le fameux dictionnaire biographique du mouvement ouvrier (avec deux volumes sur les gaziers-électriciens).

Le Mag de l'Énergie : Contrairement aux idées reçues, on ne peut pas dire que la nationalisation de l'énergie ait été obtenue facilement. Pouvez-vous nous faire le récit du combat mené à l'Assemblée en 1946 ?

René GAUDY : Au départ, le projet est l'œuvre conjointe de la Résistance (Conseil National de la Résistance) et du mouvement ouvrier représenté par

la CGT, unie à l'époque et fortement représentative. Mais, dès son arrivée au ministère de la production industrielle, Marcel Paul prend le relais et joue un rôle central pour faire adopter le projet, d'abord par le conseil des ministres, et finalement par l'Assemblée, après une semaine de débats houleux, « une bataille de chiens » qui occupe plus d'une centaine de pages au Journal Officiel. « Je me suis accroché à

cette nationalisation comme un chien qui n'a pas mangé depuis huit jours s'accroche à un os », me disait Marcel Paul. Dans mon livre, je parle également du rôle central de JOLIOT-CURIE dans la naissance du CEA et les débuts du programme nucléaire.

LME : Selon vous, y aurait-il eu la possibilité d'une nationalisation plus imperméable au démantèlement néo-libéral ?

*Et la lumière fut nationalisée, Editions Sociales, 1978

RG : Oui. La grande faille de cette nationalisation, c'est la centralisation excessive. Indispensable à l'époque, elle aurait dû se desserrer. Certes, les salariés sont associés à la marche de l'entreprise, à tous les niveaux, dans tous les secteurs. Par contre, les usagers ont été tenus à l'écart. J'entends les raisonnements à la fois de la CGT, des polytechniciens et d'un homme comme Marcel Boiteux² : « Évitez au maximum que les maires et les conseillers généraux mettent le nez dans la gestion d'EDF-GDF. Mairies et conseils généraux sont des foyers d'incompétence et de corruption. Pour l'efficacité technique, économique, sociale de ce secteur-clé, gardons une structure centralisée ». EDF-GDF a raté le coche des lois de décentralisation de 1982. La nationalisation est devenue étatisation. Alors, quand la privatisation a eu lieu, il n'y a eu personne pour défendre l'entreprise. Les gens ne se sentaient pas parties prenantes : ni les maires, ni les conseillers généraux, ni surtout les millions d'usagers.

*1 - La nationalisation de l'Énergie
Histoire d'un combat (1944-1947).
Ed. de l'Atelier, 2016, 18 euros.*

*2 - Marcel Boiteux a dirigé EDF
de 1967 à 1987.*

LME : L'idée de renationaliser le secteur de l'énergie constitue-t-elle une utopie ?

RG : Non. L'énergie est maintenant dans les mains du privé, soumise à la logique du profit. Elle l'était il y a 70 ans. Les hommes et les femmes de la Résistance ont trouvé la force d'arracher ce secteur au privé, de le rendre à la nation. Un grand service public est né. Un des moteurs des trente glorieuses. À nous, aujourd'hui, dans une nouvelle situation, de trouver cette force, cette intelligence.



FORUM des lecteurs

Courrier

Fathia A., EDF SA :

Bonjour Le Mag ! Un petit mot sur les vidéos FO Énergie et Mines : je trouve que c'est vraiment une bonne idée. Deux questions : est-ce qu'il y en a d'autres de prévues ? Et si oui, quelles thématiques sont envisagées ? En tout cas, merci beaucoup pour vos efforts. En particulier sur la

pénibilité, ayant eu quelques problèmes « psychosociaux », ça fait du bien qu'on nous rappelle que des organisations sont là pour demander leur reconnaissance ! PS : autre problématique, des collègues distri m'ont signalé qu'ils ne pouvaient lire vos vidéos sur leur poste... Est-ce que vous pouvez faire quelque chose pour eux ?

Le Mag de l'Énergie :

Bonjour Fathia, tout d'abord un grand merci pour tes compliments. En effet, l'idée nous est venue qu'à l'ère du 2.0, il était intéressant de proposer aux salariés des vidéos à la fois informatives et les plus divertissantes possible. Tu as évoqué la vidéo sur la pénibilité, il y a également celles sur les 70 ans des IEG, et sur la privatisation de l'énergie, accessibles via notre site www.fnem-fo.org. Dans certains cas, les restrictions imposées par les directions ne permettent pas toujours aux salariés de les consulter via leurs postes professionnels. Si malgré toutes nos précautions (téléchargement sur site, streaming, démarches auprès des employeurs en vue de faciliter l'accès à la communication syndicale...) il devait rester quelques écueils, il reste la solution des appareils perso (portables, tablettes) : d'autant que notre site s'adapte à tous les types de support ! Pour tes autres questions : oui, nous devrions publier environ une vidéo par trimestre. La dernière vidéo mise en ligne porte d'ailleurs sur la rémunération.





FORUM

Temps de travail en France

Quel est le vrai du faux ?

**« La France ^{*}
est le pays où l'on
travaille le moins
dans la semaine,
dans l'année et dans la vie ».**

^{*} Hervé MARITON,
député UMP de la Drôme
le 15 septembre 2013.

Rengaine bien connue, mais que compte-t-on exactement ? Que ce soit le temps de travail hebdomadaire, annuel, ou global sur toute une vie, comment les français pourraient avoir un taux de productivité parmi les plus élevés d'Europe en restant flemmarder sous leurs couettes ?

Une mauvaise note, vraiment ?

En juin 2016, Eurostat publiait sa dernière enquête sur la durée effective du travail des salariés à temps complet des pays de l'Union européenne en 2015. Et oh surprise, la France se classe 28^e du tableau, avec la durée la plus basse. Malgré cette mauvaise note, les données

ne font qu'évoluer en fonction de la prise en compte de différents facteurs. Comme l'avance COE-Rexecode¹, il ne faut pas se limiter à une moyenne générale de la durée annuelle du travail, mais l'étudier par secteur d'activité, il faut également prendre en compte le temps partiel. COE-Rexecode parle également d'une situation française « atypique ». En effet, en France, le volume global du travail est

réparti différemment par rapport à celui de nos voisins européens. Par exemple, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont mis en place des réformes du marché du travail privilégiant le temps partiel, contrairement à la France. Ce n'est pas sans conséquence sur les taux de chômage, qui selon Eurostat seraient de 4.2% en Allemagne et 5% au Royaume-Uni, contre 10% en France en mars 2016.

1 - Centre d'observation économique et de Recherche pour l'Expansion de l'économie et le Développement des Entreprises

Quelques chiffres, les temps complets :

La durée effective annuelle moyenne du travail des salariés à temps complet est proche de la moyenne de l'ensemble de l'économie dans l'industrie (1649 h).



L'industrie (1649 h)



La construction (1665 h).



Les services
marchands (1718 h).



Les services
non marchands (1569 h).

La durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps partiel était de 981 h en 2015 en France, soit près de 60 % de la durée d'un temps complet, un niveau supérieur de 6 % à la moyenne européenne en dépit d'une légère baisse depuis 2013. En Allemagne, la moyenne annuelle des temps partiels est de 889 h, soit 48 % de celle d'un temps complet. La durée effective annuelle moyenne de travail des

travailleurs non-salariés (créateur d'entreprise, gérant majoritaire d'une SARL, travailleur individuel indépendant) à temps complet était de 2335 heures en France en 2015. En dépit d'une baisse par rapport à 2013, elle reste parmi les plus élevées de l'UE et dépasse de 42 % celle du salarié moyen à temps complet. Mais ce que ne dit pas l'étude c'est que la productivité française reste une des meilleures en Europe.

Comparons les PIB (Produit Intérieur Brut) rapportés au nombre d'heures travaillées en 2013 :

■ La France obtient la note de 125 (soit une production équivalente à 45.40 € par heure) contre 100 (soit 39.2 €) pour la Grande-Bretagne.

■ Au tour de l'Allemagne : la productivité réelle par personne occupée a progressé de 8.9 % en France

entre 2002 et 2015, contre 6.9 % en outre-Rhin sur la même période. Mais ne serait-ce pas plus simple de trouver de meilleures solutions pour la collecte des données ? Une note d'Eurostat souligne :

« Les services d'Eurostat attirent l'attention sur certaines difficultés rencontrées dans le recueil des informations, qui peuvent influencer la précision des résultats ».

En effet, les questionnaires sur les conditions d'emploi diffèrent d'un pays à l'autre, rendant les comparaisons aléatoires. Ce qui a l'air de beaucoup amuser nos voisins d'outre-Manche à qui nous pouvons donner le mot de la fin :

« Les Français pourraient être en congés le vendredi, ils produiraient encore davantage que les Britanniques en une semaine »².

Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien

indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.

**PASSION
SERVICE
PUBLIC**

**Campagnes doubles
Nous y sommes
presque grâce à FO**



Justice devrait être rendue à nos retraités.

Le projet de loi de Finances 2017 (PLFSS 2017) devrait, sans son article 34, apporter réparation envers nos anciens et laver l'affront qu'ils ont subi.

Article 34 _____
Les pensions de retraite servies par les régimes de retraite dont la réglementation prévoit la prise en compte des bénéfices de campagne, attribués et décomptés conformément aux dispositions du « c » de l'article L12 du code des pensions civiles et militaires de retraite, et liquidées avant le 19 octobre 1999, peuvent être révisées sur la

demande des intéressés déposée postérieurement au 1er janvier 2016 et à compter de cette demande, afin de prendre en compte le droit à campagne double prévu en application des dispositions précitées, au titre de leur participation à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc, selon les modalités en vigueur à la date de promulgation de la présente loi.

Pour info, l'article L12 du code des pensions civiles et militaires dans son petit c parle du bénéfice des campagnes dans le cas de service militaire. _____

Cet article L12 (c) est partie intégrante de notre Statut des IEG, donc applicable aux retraités concernés de notre caisse.

Ce projet de la Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2017 dans son article 34 met fin à la discrimination entre retraités puisqu'il s'applique à ceux partis avant le 19 octobre 1999.

Discrimination, le mot est faible, il s'agissait d'un manque de respect envers ceux qui étaient privés de l'application des campagnes doubles et qui ont passé une partie de leur jeunesse pendant les événements d'Afrique du Nord comme leurs camarades (guerre d'Algérie ou combats en Tunisie ou au Maroc) partis en inactivité à compter du 19 octobre 1999.

Malheureusement ces bonifications ne s'appliquent que pour les jours passés au feu ou au combat. La publication définitive du texte apparaîtra au Journal Officiel d'ici la fin décembre 2016.

Notre prochain dossier sera certainement à les faire appliquer à l'ensemble des jours de présence, car beaucoup d'entre vous ne verront pas d'amélioration de leur pension ou d'une manière symbolique.

Ces campagnes peuvent améliorer les pensions qui peuvent dépasser les 75 % et aller jusqu'à 80 %. Le nombre de jours passés au feu ou au combat sera envoyé à notre caisse, pour chaque dossier, par le Ministère des Armées.

Une veuve titulaire d'une pension de réversion peut demander l'application des campagnes doubles au titre de son défunt mari.

Pour pouvoir bénéficier de cette mesure, il faut avoir fait la demande à compter du 1^{er} janvier 2016, mais les demandes effectuées avant devraient normalement être prises en compte.

Si ce n'est pas le cas, adressez votre demande au plus vite au :

Directeur de la CNIEG
20 rue des Français libres
CS 60 415
44 204 Nantes Cedex 02

En lui demandant l'application des campagnes doubles pour avoir participé à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie ou au Maroc. Pensez à joindre votre n° de pension.

N'oubliez pas d'envoyer une copie de ce courrier au secteur retraité si vous désirez que l'on suive votre dossier. FO Énergie et Mines est à votre disposition.

Fédération FO Énergie et Mines - Secteur Pensionnés
60 rue Vergniaud
75640 Paris Cedex 13



Quelles démarches lors de mon déménagement ?

Vous êtes pensionné des IEG et vous vous demandez quelles démarches sont nécessaires lors de votre déménagement.

Rien de plus simple, vous devez indiquer à la CNIEG votre nouvelle adresse postale. Pour cela vous devez soit :

- Faire votre demande par courrier, la mise à jour sera alors effective dans un délai d'un mois maximum.
- Vous connecter sur votre compte CNIEG, rubrique « mes coordonnées ». Vous n'avez qu'à indiquer votre nouvelle adresse postale et, de manière anticipée votre date d'entrée dans votre futur logement. Vos données seront alors prises en compte immédiatement.



Attention : l'adresse de votre résidence principale doit être celle de votre domicile fiscal. Les mentions « boîte postale, cedex, etc. » ne sont admises qu'en complément des coordonnées de votre résidence.

Bon à savoir : Si vous êtes adhérent à la CAMIEG, votre nouvelle adresse leur sera automatiquement transmise grâce aux échanges de données informatiques mis en place.

Qu'en est-il de mon tarif agent ?

Il n'y a aucune démarche à effectuer pour vos tarifs particuliers. La CNIEG a mis en place des échanges de données informatiques avec les gestionnaires de tarifs particuliers. N'oubliez cependant pas de souscrire vos contrats d'électricité chez EDF et de gaz chez ENGIE.

Si vous avez des questions concernant l'attribution de vos tarifs particuliers (comme dans le cadre d'une vente, d'une location...) ou sur la fiscalisation des tarifs particuliers (changement de situation familiale, nombres de personnes à charge...), contactez votre gestionnaire de tarifs particuliers :

09 69 39 58 60 (numéro unique).

Séminaire de l'UFR* Super Besse du 18 au 20 octobre 2016

L'UFR s'est réunie à Super Besse, du 18 au 20 octobre, pour ouvrir un cahier de revendications pour les 4 années qui suivent le dernier Congrès fédéral de TOURS en juin 2016.

CAMIEG

L'UFR condamne vivement un récent rapport à charge de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) qui tend à conduire à la suppression de notre régime spécial de protection sociale la CAMIEG. Ce rapport tend à ignorer les excédents générés par ce régime (environ 300 millions d'euros, dont près des 2/3 pour la section comptable des retraités).

- L'UFR exige la fin des excédents en baissant les cotisations et en améliorant les remboursements.
- L'UFR est contre un éventuel transfert comptable des excédents des Retraités (comme les précédents) à l'ACOSS (Agence Comptable des Organismes de Sécurité Sociale) pour être utilisé par la CNIEG. Le comble serait que nos excédents de cotisations mutualistes servent à financer en grande partie nos retraites.

CSM R (MUTIEG)

L'UFR condamne le non-respect de l'accord conclu malheureusement verbalement par toutes les Fédérations syndicales, à la création en 2011 de cette Couverture Supplémentaire Maladie, qui stipulait que le 1 % des activités sociales prendrait en charge 50 % du montant des cotisations. Cet accord tacite n'a été respecté que la 1^{ère} année. Les 27 millions d'euros ne représentent, maintenant, qu'environ 37 % du montant de ces cotisations. En plus, les différentes tranches fiscales n'ayant jamais été réévaluées, beaucoup de retraités sont passés dans la tranche supérieure sans augmentation de leurs ressources. La suppression de la 1/2 part et la fiscalisation du complément familial de retraite n'ont rien arrangé (ces 2 réformes font payer la CSG, la CRDS et la CASA à de nombreux retraités).

Le choix porté sur la CSM R de baisser certains remboursements par exemple ceux liés aux contraintes du contrat responsable, crée un décrochage de la grille de remboursement par rapport à la CSM des actifs et conduit à une inégalité de droit (une de plus) entre Actifs et Retraités, ce qui est inacceptable. Nous exigeons un retour à la grille unique. Il faut rappeler que la CSM R est sous la responsabilité de la CCAS donc des OS et personne ne peut comprendre que des acteurs sociaux soient responsables de cet état de fait. La position FO Énergie et Mines est exemplaire et va dans notre sens. Les retraités ne sont pas des variables d'ajustement des budgets sociaux.

L'UFR fait confiance à sa Fédération pour porter nos positions et tout mettre en œuvre pour qu'elles soient prises en compte.

* Union Fédérale des Retraités

BRÈVES



Halte à la spéculation, sécurisons l'approvisionnement

Face à l'arrêt de plusieurs réacteurs nucléaires, pour vérification, EDF a demandé, cet automne, au gouvernement de suspendre le mécanisme de l'ARENH. Il s'agit du mécanisme de marché qui permet aux fournisseurs alternatifs d'acheter des volumes d'électricité à EDF. Seulement ce dispositif est dévoyé. Il permet aux concurrents d'EDF d'acheter pour revendre afin de profiter des conditions de prix de marché, sans que cela ne soit lié à un besoin d'approvisionnement de leurs clients. C'est notamment pour ces raisons que FO demande l'abrogation de la loi NOME l'ayant mis en place en 2010.

Risques de délestages cet hiver

Le 8 novembre dernier, RTE expose sa vision de l'équilibre production-consommation électrique pour 2016-2017, qui confirme les risques pour le passage de l'hiver, n'excluant pas l'hypothèse de délestages. FO souligne que l'arrêt de plusieurs centrales nucléaires n'est pas dû à des questions d'exploitation du parc nucléaire par EDF, mais à des contrôles ordonnés par l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN) suite à des problèmes rencontrés chez plusieurs fournisseurs.

“ FO réaffirme sa confiance dans le professionnalisme des salariés. ”

FO dénonce en outre la volonté d'EDF de fermer ses tranches au fioul et souligne l'absurdité de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui vient d'être adoptée par le Gouvernement et qui veut fermer les centrales au charbon en 2023.

Or, la situation actuelle démontre l'importance de ces moyens thermiques pour assurer, aux côtés de l'hydraulique, la sécurité d'approvisionnement de la France.





Environnement : des aides fiscales inefficaces

La CRE fragilise le système électrique

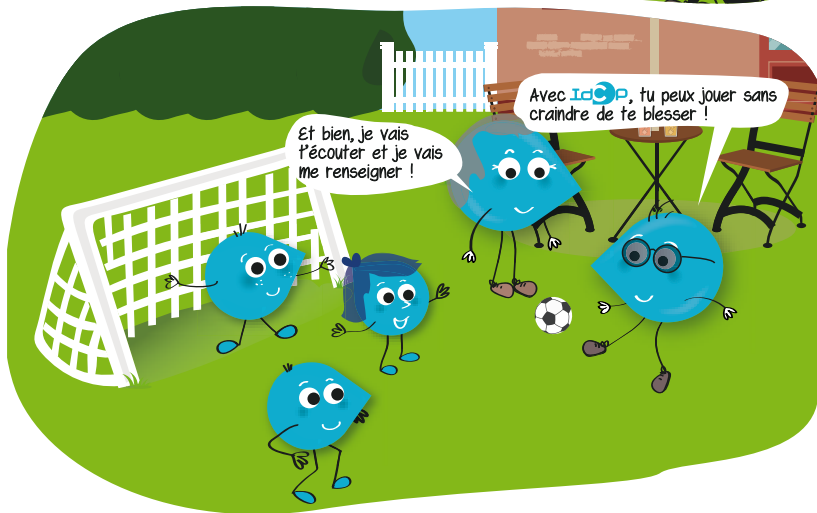
Le 14 novembre dernier, le Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE) a examiné la délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) fixant le tarif d'utilisation du réseau de distribution (TURPE 5) pour une période de 4 ans.

FO s'est opposée au projet soumis au CSE, en particulier pour la partie distribution.

Non seulement, ENEDIS va devoir faire face à l'intégration des énergies renouvelables, à 7 millions de points de charges de véhicules électriques

et s'adapter à de nouvelles pratiques (auto consommation, stockage ou effacement), mais les exigences de la CRE en termes de performance opérationnelle et de charges d'exploitation conduiraient à des suppressions d'emplois et à des réductions d'investissements affaiblissant l'entreprise par rapport aux collectivités locales. FO demande en conséquence à la ministre Mme ROYAL de prendre en considération l'avis majoritaire du CSE et de s'opposer à la délibération votée par la CRE.

La Cour des comptes doute fortement de l'efficacité des aides fiscales (TICFE, TICPE, droit d'enregistrement,...) en faveur de l'environnement. A titre d'exemple, la consommation énergétique globale des logements a baissé de seulement 1 % depuis 2009, loin de l'objectif d'une baisse de 38 % à horizon 2020 fixée lors du Grenelle de l'environnement. Face à ce constat, la Cour des comptes appelle l'Ademe et le Commissariat général au développement durable à lancer une évaluation globale des politiques en faveur du développement durable.



Pour obtenir des informations

N° Vert 0 800 00 50 45
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.ccas.fr (rubrique : espace ActiV)



LA SOLIDARITÉ, C'EST NOTRE PROTECTION

activités sociales
de l'énergie

Découvrez et jouez au jeu IDCP sur votre smartphone



Android



iOS



LA VILLE AUSSI PEUT RECHARGER SES BATTERIES

Grâce aux services énergétiques d'EDF et de ses filiales, les bâtiments sont désormais capables de produire et consommer leur propre énergie.*

Notre avenir est électrique. Et il est déjà là.

edf.fr/collectivites

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

* La ville peut réduire ses consommations d'énergie et s'alimenter en produisant elle-même de la chaleur et de l'électricité grâce à la gestion des réseaux de chaleur et de froid, l'optimisation de la performance énergétique et la valorisation des énergies alternatives et renouvelables.